

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue le 9 juillet 2013 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Philippe MASSÉ, la Commission a

- adopté le compte rendu de la séance plénière des 11 et 12 juin 2013, ainsi que les avis et décisions correspondants.
- entendu diverses communications du président relatives :
  - . à la réduction à 5 ans de la durée maximale d'habilitation en vue d'une synchronisation avec le rythme quinquennal de la contractualisation. Une réunion à laquelle il participera avec Arnaud REICHARDT doit avoir lieu à la DGESIP le 10 juillet 2013. Ce sujet fait partie de l'ordre du jour.
  - . à l'organisation du prochain colloque et notamment celle d'une matinée de travail avec l'ABET.
  - . à l'examen d'un projet de délibération présentant les possibilités techniques de dédommagement pour les expertises. Compte tenu du débat, 2 textes seront proposés au vote de la Commission lors de la séance plénière du 10 septembre prochain.
- approuvé un projet de délibération relative à l'enregistrement des fiches RNCP.
- approuvé, sur proposition du Bureau, une première vague de 20 nominations pour le Conseil d'orientation stratégique. Une seconde vague de 5 nominations est envisagée.
- approuvé, sur proposition d'Agnès SMITH, diverses modifications au tableau des missions 2013-2014.

Puis, la Commission a donné des avis et pris des décisions:

## 1/ Suivi général des habilitations

### Institut polytechnique LaSalle Beauvais

Décision de renouvellement, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais, dans les 2 spécialités – Agriculture – Alimentation et santé –*

en formation initiale sous statut d'apprenti.

L'habilitation initiale accordée lors du suivi périodique (DECISION N° 2009/10-02), avait été limitée à 3 ans à compter de la rentrée 2010.

(DECISION N° 2013/07-01)

### Université de Dijon

#### -Institut supérieur de l'automobile et des transports de Nevers (ISAT Nevers)

Avis favorable au renouvellement, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'automobile et des transports de Nevers de l'Université de Dijon, spécialité Conception mécanique, en partenariat avec l'ITII Bourgogne, en formation initiale sous statut d'apprenti.*

Lors de la création de cette spécialité (AVIS N° 2010/09-01), une habilitation restreinte à 3 ans à compter de la rentrée 2010 avait été accordée.

(AVIS N° 2013/07-02)

### **Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques (ENSMM)**

Avis favorable au renouvellement, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.
- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques, spécialité Microtechniques et design*, en partenariat avec l'ITII Franche-Comté, en formation initiale sous statut d'apprenti.

Lors du suivi périodique (AVIS N° 2010/05-01), une habilitation restreinte à 3 ans à compter de la rentrée 2010 avait été accordée pour ces 2 diplômes, le second étant une création.

(AVIS N° 2013/07-03)

### **Université de Pau (ISA BTP)**

Avis favorable au renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Université de Pau, spécialité Bâtiment et travaux publics*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Lors du suivi périodique (AVIS N° 2010/12-01), une habilitation restreinte à 2 ans à compter de la rentrée 2011, avait été accordée.

(AVIS N° 2013/07-04)

### **Ecole supérieure des technologies industrielles avancées (ESTIA)**

Décision de renouvellement, pour une durée à nouveau restreinte à 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure des technologies industrielles avancées*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

Lors du suivi périodique (DECISION N° 2010/12-02), l'établissement avait obtenu une habilitation restreinte à 2 ans à compter de la rentrée 2011 pour cette formation sous statut d'apprenti.

(DECISION N° 2013/07-05)

### **Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine (Bordeaux sciences agro)**

Avis favorable au renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

Lors du suivi périodique (AVIS N° 2010/12-03), une habilitation restreinte à 2 ans à compter de la rentrée 2011 avait été accordée pour cette formation sous statut d'apprenti.

(AVIS N° 2013/07-06)

### **Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM)**

Avis favorable au renouvellement, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard*, dans les 5 spécialités – *Energie – Informatique – Mécanique – Mécanique et ergonomie – Systèmes industriels*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

- *Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard*, dans les 3 spécialités – *Informatique - Génie électrique – Logistique industrielle* - en partenariat avec l'ITII Franche-Comté, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

Lors du suivi périodique (AVIS N° 2010/07-01), une habilitation restreinte à 3 ans à compter de la rentrée 2010 avait été accordée pour l'ensemble des formations.

(AVIS N° 2013/07-07)

## **2/ Développement de l'apprentissage**

### **Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM)**

La Commission a examiné favorablement la demande de création, à partir de la rentrée 2014, d'un nouveau titre d'*Ingénieur diplômé* en spécialité *Mécanique*, en partenariat avec l'ITII Franche-Comté.

L'avis définitif sera pris au vu de la prise de position du Conseil régional de Franche-Comté et du financement assuré par le CFA.

(AVIS N° 2013/07-07)

### 3/ Développement de la formation continue

#### **Institut polytechnique LaSalle Beauvais**

Décision d'habilitation, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, à préparer dans le cadre de la formation continue, le titre suivant:

- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais, spécialité Alimentation et santé.*

(DECISION N° 2013/07-01)

#### **Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques (ENSMM)**

Avis favorable à l'habilitation, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, à préparer dans le cadre de la formation continue, le titre suivant:

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques, spécialité Microtechniques et design, en partenariat avec l'ITII Franche-Comté.*

(AVIS N° 2013/07-03)

### 4/ Arrêt du recrutement dans une spécialité

#### **Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne (Mines Saint-Etienne)**

La Commission prend acte de l'arrêt du recrutement en vue de la délivrance, dans le cadre de l'apprentissage et de la formation continue, du titre suivant:

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité Electronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'ITII Provence Alpes Côte d'Azur.*

([formation sur le site de Gardanne](#))

L'habilitation correspondante sera retirée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 mais la Commission rappelle que la formation des apprentis et des stagiaires de formation continue en cours d'études doit être menée à son terme, conformément à l'habilitation en cours.

(AVIS N° 2013/07-08)

André MORA